



Peut on etre convoque pour ce motif

Par **qualifi**, le **21/05/2016** à **11:04**

Bonjour,

Une personne X a porte une plainte calomnieuse contre une autre personne Y
X m'accuse de l'avoir aider a chercher les elements et conseiller sur sa plainte, j'ai donc ete suspecte de l'avoir aider ce qui est faux, il a maintenu que je l'avais aidé pendant la confrontation

Il est parti seul déposé plainte, et je n'ai fait aucun courrier joint a sa plainte

Je suis convoqué devant le délégué du procureur comme auteur de plainte calomnieuse, est ce que c'est normal

Merci de vos réponses

Par **amajuris**, le **21/05/2016** à **13:31**

bonjour,

juridiquement vous n'êtes pas l'auteur de la plainte donc à priori non concerné par la plainte déposés par X.

je suis surpris d'ailleurs que vous soyez convoqué devant un délégué du procureur pour ce seul motif.

je pense qu'il existe des éléments que vous n'indiquez pas justifiant cette convocation.

salutations